

## Correspondance Officielle du Nord-Ouest.

(Traduction de la *Minerve*.)

Nous recevons ce qui suit de sources officielles :  
Le Secrétaire d'Etat au Gouverneur-Général.

Downing street, 8 janvier 1870.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de vos dépêches, concernant les derniers troubles de la Rivière Rouge. Dans votre dépêche No. 156, vous incluez une copie de la Minute des Délibérations du Conseil Privé du Canada, dans laquelle les membres du cabinet expriment leur opinion sur la position présente du Gouvernement Canadien à l'égard du transfert du Territoire de la Baie d'Hudson au Canada.

Je vous transmets à titre de renseignement la copie d'une lettre qui m'a été adressée par la compagnie de la Baie d'Hudson avec la réponse que je leur ai fait tenir.

J'ai vu avec satisfaction la résolution du Gouvernement Canadien d'éviter toute collision avec les rebelles de la Rivière Rouge, et d'épuiser tous les moyens d'explication et de conciliation avant d'avoir recours à la force. Je suis parfaitement d'accord avec vos ministres que toute effusion de sang pourrait avoir les conséquences les plus funestes et qu'il faut bien s'en garder, à moins d'y être forcé par la nécessité la plus urgente. On doit beaucoup déplorer la maladie du Gouverneur McTavish. Mais j'ai une confiance parfaite dans la Compagnie de la Baie d'Hudson, et n'ai aucun motif de soupçonner leurs bonnes intentions.

Les journaux ont annoncé que M. McDougall enrôlait les Sioux pour les employer contre les insurgés. Je n'ai aucun doute que cette nouvelle ne soit fautive.

Si j'avais jamais conçu quelque crainte à ce sujet, la minute des délibérations du Conseil Privé m'eût complètement rassuré.

J'ai, etc.,

(Signé)

GRANVILLE.

Gouverneur-Général,

Le Très Hon. Sir John Young,

Et. G. C. B. G. C. M. G.,

Etc., etc., etc.

SIR STAFFORD NORTHCOTE À SIR F. ROGERS.

Hudson's Bay House,  
Londres, 28 décembre 1869.

Monsieur,

Le comité de la Compagnie de la Baie d'Hudson désire vous transmettre pour l'information du Comte de Granville, les copies des documents énumérés dans la liste ci-annexée, dont quelques-uns ont déjà été envoyés à Sa Seigneurie.

Le comité regrette extrêmement les malheureux incidents relatés par M. McTavish. Il désire fortement s'entendre avec le gouvernement de Sa Majesté pour adopter toutes mesures que le Comte de Granville pourra trouver favorables au rétablissement de l'ordre et à la colonisation du territoire. Dans la pensée du comité, ces deux objets peuvent être obtenus sans l'emploi de la force, et surtout sans collision entre les différentes parties de la population de la Rivière Rouge, bien persuadé que les effets d'une telle collision seraient désastreux à la prospérité du pays. En même temps le comité désire que j'explique au comte de Granville leur conviction qu'il serait très regrettable de laisser les choses dans la position indéterminée où elles se trouvent actuellement. L'autorité de la Compagnie qui (comme Lord Granville en est informé) a été pendant longtemps exercée avec certaines difficultés, s'est trouvée considérablement affaiblie par les démarches prises pour transférer le pays à la Puissance du Canada. Ce transport, d'après les arrangements publiquement et officiellement annoncés, aurait dû être formellement complété le premier du courant. D'un autre côté, l'autorité de la Puissance n'a pas encore été établie, et le fait d'annoncer que le gouvernement de la Puissance a l'intention de retenir le prix d'achat, et, en conséquence, de refuser toute responsabilité gouvernementale jusqu'à ce que les troubles actuels soient terminés, doit naturellement priver son action de toute force effective.

Le comité ne peut pas, dans les circonstances actuelles, reconnaître au gouvernement de la Puissance aucune raison pour différer l'exécution de l'engagement qu'il a consenti sous la sanction du gouvernement de Sa Majesté, avec cette compagnie ; et il espère que le comte de Granville prendra des mesures pour que cet engagement soit immédiatement effectué, en plaçant le Territoire sous la charge de l'autorité qui doit être responsable pour son bon gouvernement, et en faisant en sorte que le prix stipulé soit remis à la Compagnie.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé)

STAFFORD H. NORTHCOTE,  
Gouverneur.

SIR F. ROGERS, Br.,

Etc., etc., etc.,

Bureau Colonial.

SIR FREDERICK ROGERS À SIR STAFFORD NORTHCOTE.

Downing Street, 8 janvier 1870.

Monsieur,

Le comte de Granville me prie d'accuser réception de la vôtre du 28 décembre au sujet des troubles survenus à la Rivière Rouge, par laquelle vous pressiez la conclusion des arrangements concernant le transfert des territoires et le paiement immédiat du prix stipulé.

Lord Granville désire vous informer qu'il a reçu dernièrement du Gouverneur-Général du Canada, une minute des délibérations du Conseil Privé de la Puissance, exposant la position du Gouvernement Canadien dans cette affaire.

Dans cette minute, le gouvernement canadien exprime de nouveau le désir de faire l'acquisition du Territoire, et dit qu'il est toujours prêt à remplir toutes les obligations contractées par le Canada, en vertu des derniers arrangements pour l'exécution du transport. S'il demande du délai, c'est plutôt en vue de la gravité de la circonstance actuelle, que dans le désir de répudier ou de retarder l'exécution de ses engagements. Il considère qu'il serait opportun de continuer le gouvernement de la compagnie, que les habitants sont habitués à respecter en attendant qu'on prenne des mesures pour faire disparaître les causes d'appréhensions existantes, et en disposant le peuple à accepter le changement.

Il fait remarquer que toute tentative précipitée de la part du gouvernement canadien d'imposer son autorité par la force, aux insurgés, amènerait inévitablement une effusion de sang,

et implanterait une haine implacable de l'Union, au grand détriment de la future prospérité de l'Amérique Britannique du Nord ; et il représente que le paiement immédiat du prix d'achat à la Compagnie en mettant fin à l'autorité existante, mettrait le Canada dans la nécessité d'assurer son titre par la force. Il informe Lord Granville qu'il prend des mesures pour ramener les choses à un état plus heureux. Il a envoyé en mission de paix aux Métis Français actuellement sous les armes, le Rév. Messire Thibault, Vicaire-Général (qui a exercé son ministère parmi eux pendant 29 ans), ainsi que le Colonel de Salaberry, qui connaît parfaitement le pays et les dispositions des habitants.

Lord Granville désire aussi ajouter que les raisons données par le gouvernement canadien, très fortes par elles-mêmes, deviennent conclusives si l'on considère que le gouvernement de Sa Majesté et la compagnie de la Baie d'Hudson doivent se proposer le même but pratique dans l'exécution du transport et qu'ils paraissent en effet être animés du même esprit, ce qui seul peut éviter efficacement le tort énorme qui, dans l'opinion de M. McTavish, résulterait pour le commerce de la Compagnie de l'emploi de la force pour soumettre le pays.

Lord Granville, de plus, a été informé par les officiers en loi de la Couronne, que, quoiqu'il serait possible au gouvernement de Sa Majesté de terminer le transfert en acceptant la soumission de la Compagnie et en proclamant l'ordre en conseil que l'on demande, cette démarche même ne mettrait pas la Compagnie en position d'obtenir, par des procédés légaux, la somme de £300,000 dernièrement déposée par M. Rose, dans le but de servir au paiement qui lui est dû ; et vu que, même après que la soumission serait acceptée, il pourrait s'élever des questions, ou de nouveaux arrangements pourraient être conclus entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et le gouvernement Canadien, Sa Seigneurie croit qu'un court délai dans la conclusion du contrat, bien qu'ayant son inconvénient, serait plus que compensé en donnant la certitude que la soumission est finalement effectuée avec le plein consentement et à la satisfaction des deux parties intéressées.

Je suis, etc.,

F. ROGERS.

Le Très Hon. Sir Stafford Northcote, Bt.

## L'EXÉCUTION DE TROPMANN

Voici sur les derniers instants de Tropmann quelques détails saisissants. C'est au moment où, après être monté sur l'échafaud, le condamné est poussé par un des aides du bourreau sur la bascule qui s'abat :

A ce moment, la bête féroce qui vivait en cet homme se réveilla. Sa résignation disparut et il ne voulut pas mourir. Il se jeta vers la droite et, se sentant ramené au centre par l'exécuteur, il déploya avec une énergie extraordinaire cette agilité, cette souplesse, cette force qui l'avait fait si redoutable. Appuyé sur le ventre contre la bascule, il se cambra, se lança en avant et dépassa des deux épaules la demi-lune et sa tête aurait dû être enclavée. L'aide placé en avant le saisit par les cheveux et le repoussa ; l'exécuteur le prit par le cou pour le refouler en arrière. Tropmann baissant rapidement la tête, lui entailla l'index d'un coup de dents. L'exécuteur, qui était d'une vigueur et d'une adresse prodigieuse, parvint à l'ajuster dans la lunette, le glaive tomba comme la foudre et le panier se referma sur le corps du supplicié. Tout ce qui vient d'être raconté n'a pas duré vingt secondes.

Sa fermeté ne l'a pas abandonné du reste un seul instant. Il venait de s'éveiller quand on lui a annoncé que l'heure de l'expiation suprême était arrivée.

On lui retirait la camisole de force pour lui faire revêtir ses effets à lui.

Il s'est habillé tranquillement, comme un homme qui se dispose à sortir pour aller à ses affaires.

—Persistez-vous à dire que vous avez des complices ? lui a demandé M. Claude.

—Oui !

—Nommez-les alors ?

—Non ! J'ai assisté au crime, mais je n'ai pas tué.

En disant cela il boutonnait les poignets de sa chemise.

Il est resté un moment seul avec le vénérable abbé Croze, puis l'exécuteur et ses aides sont venus le prendre pour procéder à la lugubre toilette.

Il a été livré aux exécuteurs.

On lui a enlevé les anneaux de fer qu'il avait aux jambes et que l'on a remplacés par des entraves en buffle blanc ; on lui a lié les bras derrière le dos, et, d'un coup de ciseau, on a coupé le col de sa chemise. Ces préparatifs, qui constituent ce qu'on appelle la toilette du condamné, l'ont trouvé impassible, presque indifférent.

On lui a demandé s'il voulait se reconforter...

Il a refusé même un verre de vin.

Avant d'aller à la mort il a montré une lettre qu'il avait écrite pour sa mère.

—Surtout, a-t-il dit froidement, qu'on n'oublie pas de la mettre dans une enveloppe.

Pendant que Monsieur de Paris faisait la toilette, le digne aumônier de la prison lui lisait la Passion de Notre-Seigneur. Il semblait écouter avec recueillement.

Ses traits n'étaient pas altérés...

On eût dit, presque, qu'il était étranger aux terribles apprêts du drame qui touchait à son dénouement !

Au sortir de la prison il a considéré, sans pâlir, la sanglante machine.

Avant de poser le pied sur la première marche, il a tourné la tête comme s'il cherchait quelqu'un, et, s'adressant à l'exécuteur :

—Dites bien à M. Claude que j'ai persisté, persisté.

Il était arrivé sur la plate-forme de la guillotine... C'est alors qu'il a paru anéanti.

—Monsieur l'abbé, dit-il, je vous recommande ma famille... ma pauvre mère !... Et dites bien à M. Claude que je ne suis pas le seul coupable.

Telles ont été ses dernières paroles.

On l'a bouclé sur la terrible bascule...

C'est en ce moment que l'instinct de la conservation a réagi en lui...

Deux hommes, assis aux bouts opposés d'une longue table, s'invectivaient. Le plus emporté dit à l'autre :

—Si j'étais à portée de vous, je vous couvrirais la face ; mais l'intention vaut le fait, tenez le soufflet pour reçu.

—Monsieur, dit l'autre, si j'étais à côté de vous, je vous passerais mon épée à travers du corps ; ainsi tenez-vous pour mort.

## LE RÉGICIDE.

## DAMIENS (1757).

C'était le 5 janvier 1757 : il était cinq heures trois quarts du soir. La nuit était sombre et froide. Le roi se disposait à retourner à Trianon pour voir Mesdames, et une voiture l'attendait à l'entrée de la voûte. Louis XV, suivi de quelques courtisans et du Dauphin, descendit l'escalier, et à la lueur incertaine de quelques lanternes, se dirigea vers la voiture. Sous la voûte, assez mal éclairée, étaient un assez grand nombre de courtisans et d'oisifs, strictement enveloppés dans leurs redingotes ou embossés dans leurs manteaux, car le froid redoublait.

Le roi passa au milieu de cette haie, et, appuyé sur le comte de Brienne, grand écuyer, et sur le marquis de Beringhen, premier écuyer, s'appêta à monter dans la voiture.

A ce moment, se faisait le mouvement ordinaire d'une haie de spectateurs qui se replie sur l'objet de la curiosité générale. Tout à coup, d'un petit enfoncement au bas de l'escalier, sortit un homme, boutonné comme les autres dans une grande redingote, qui, jouant des coudes, heurta en passant le Dauphin et le duc d'Ayen, capitaine des gardes du corps de service, et perçant les gardes du corps et les Cent Suisses, s'approcha du roi qu'il trappa au côté droit.

—« On m'a donné un furieux coup de poing, » s'écria Louis XV, et, passant sa main sous sa veste, il l'en retira ensanglantée. — « Je suis blessé, » dit le roi ; et, comme il se retournait, il vit à deux pas de lui, immobile, un homme qui avait son chapeau sur la tête. — « C'est cet homme-là qui m'a frappé ; qu'on l'arrête, et qu'on ne lui fasse point de mal. »

Le roi remonta aussitôt dans son appartement ; on le mit au lit, les médecins accoururent. L'arme était-elle empoisonnée ? on le craignit, on exprima trop haut cette crainte devant l'auguste malade, à qui l'effroi eut bientôt donné la fièvre. La reine, et le Dauphin pleuraient à son chevet ; madame de Pompadour n'était pas là ; on l'avait écartée, c'était donc qu'il y avait danger de mort. Le roi demanda un confesseur.

Cependant les valets de pied du roi et les gardes du corps s'étaient précipités sur l'homme. On le conduisit dans une salle basse. On le fouilla : il avait encore sur lui l'arme homicide, un couteau à deux lames : l'une assez large, l'autre, en forme de canif. Aucune de ces lames n'était ensanglantée.

Mais l'homme ne nia pas que ce fût lui qui avait frappé le roi. Il reconnut s'être servi de la lame en forme de canif, longue d'environ cinq pouces, et avoir eu le temps de l'essuyer avant de la remettre en poche. Il était, au reste, évident qu'il n'avait pas voulu se sauver, ce qu'il eût pu faire, sans doute, dans la confusion du premier moment, s'il s'était rejeté dans la foule, et s'il n'avait pas gardé son chapeau sur sa tête.

Ses premières paroles, entre les mains des gardes du corps, furent : — « Qu'on prenne garde à Mgr le Dauphin ! Que Mgr le Dauphin ne sorte pas de la journée ! » Et comme on lui demandait quels étaient ses complices : — « Ils sont bien loin, on ne les trouverait plus ; si je les déclarais, tout serait fini. »

C'était appeler la torture : on la lui fit subir, dans l'espoir de lui arracher un aveu. On le tenailla aux chevilles avec des pinces rougies au feu ; la douleur ne lui arracha que des déclarations vagues, sans aucune désignation de complices réels. Le grand prévôt de l'hôtel fit cesser ces tourments inutiles, veilla à ce qu'on enfermât le criminel en lieu sûr, et Leclerc de Brillet, un des lieutenants du prévôt de l'hôtel, commença l'interrogatoire. Le soir même, le substitut du procureur général, Mallet, rendit plainte, et l'information commença.

La chambre royale était, pendant ces premières séances, un théâtre de confusion et d'agitations désespérées. Le roi, se croyant frappé à mort, avait fait demander un confesseur. Son confesseur ordinaire, ses aumôniers étaient absents. On se procura, à grand-peine, un pauvre chapelain qu'on amena tout effrayé au chevet royal. Le chapelain s'excusa, alléguant son ignorance, peu habitué à absoudre les rois ; il fallut bon gré mal gré qu'il écoutât son auguste pénitent.

Un appareil avait été mis sur la blessure. Le lendemain on le leva, pensant trouver une plaie, qu'on redoutait de voir envenimée. Il n'y avait qu'une large saignée ; la lame avait pénétré dans les chairs, c'était une simple coupure que quelques heures suffirent à cicatriser.

Revenu de cette alarme, on s'inquiéta de l'action plus que de ses résultats. Cet homme était-il un Ravailac, un Jacques Clément ? à quel ennemi fallait-il attribuer ce crime ?

Voici ce que l'information apprit sur son compte.

Cet homme se nommait Robert-François Damiens.

Il était né au hameau de la Thieuiloy, dépendant de la paroisse de Mouchy-le-Breton, dans le diocèse d'Arras, à une lieue et demie de Saint-Pol (aujourd'hui département du Pas-de-Calais). Son extrait baptismal, tiré des registres de cette paroisse, le fait naître le 9 janvier 1715, de Pierre-Joseph-Damiens et de Marie-Catherine Guillemant, sa femme.

Pierre-Joseph Damiens avait été fermier à Orlincourt. Il y avait mal fait ses affaires, et était allé se fixer à la Thieuiloy : il y servait dans une ferme en qualité de ménager, nous dirions aujourd'hui garçon de charrie. Pierre-Joseph perdit sa femme et resta veuf avec dix enfants, dont, en 1753, il ne restait que quatre vivants, trois garçons et une fille.

La fille, Marie-Catherine, avait épousé un charpentier de Saint-Omer, Charles Chollet, mort en 1755. Des trois garçons, l'un, Antoine-Joseph, peigneur de laine, était marié et établi à Saint-Omer ; l'autre, Louis, était domestique à Paris ; le troisième était Robert-François, que nous n'appellerons plus désormais que de son nom patronymique de Damiens.

A l'époque de la mort de sa mère, vers 1731, Damiens était entré en service, à la Thieuiloy, chez un nommé Petit. Il n'y était resté que peu de temps, et son grand-oncle maternel, Jacques-Louis Guillemant, cabaretier à Béthune, l'avait pris avec lui.

Tous ces détails de famille ne sont pas inutiles : ils nous montrent dans quel milieu de vie et d'éducation avait grandi l'auteur de cette tentative maladroite et peu sérieuse de régicide.

C'était, du reste, un assez mauvais sujet que Damiens. Dans le pays, il passait pour un paresseux, un indocile ; son esprit inquiet ne lui permettait pas de rester en place. Il avait à peu près seize ans quand il entra chez son grand-oncle de Béthune, et celui-ci lui fit apprendre à lire et à écrire. Mais cet essai d'instruction n'eut pas beaucoup de succès, et il fallut bientôt lui chercher un état. On le plaça en apprentissage chez le serrurier Beauvente, à Béthune. Il n'y fut pas plutôt qu'il s'y déplut : il recourut, pour se délivrer du travail régulier, à la ressource ordinaire des sujets incorrigibles, au raco-